

ENR-476/8

Enregistrement

Date d'application : 04/01/2023 00:00:00



**Le signalement des événements indésirables s'effectue via le logiciel AMC.**



La présente fiche de signalement ne peut être utilisée que dans le cadre d'une procédure dégradée impliquant l'impossibilité d'utilisation de l'intranet (ex : panne informatique).

## IDENTIFICATION

1. Service : .....
2. Nom/prénom du déclarant : ..... Anonymat
3. Fonction : ..... 4. Téléphone : .....
5. Origine de l'évènement : Patient/Résident  Personnel  Visiteur  Produit ou matériel  Service
6. Typologie de personnes concernées : Patient  Visiteur  Personnel  Etudiant  Aucune  Autre
7. Date de l'évènement : ..... 8. Heure de l'évènement : .....
9. Lieu de l'évènement (Services/Pôles): .....
10. Si patient(s) ou personnel(s), merci de noter son sexe, nom, prénom et N° IPP (patient) : .....
11. Une réclamation ou une plainte est-elle prévisible ?  Oui  Non  Ne sait pas

## DESCRIPTION

12. Description de l'évènement :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

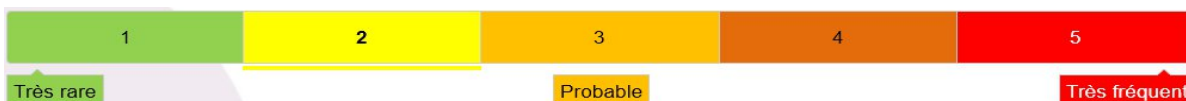
---

---

---

---

13. Fréquence estimée



ENR-476/8

Enregistrement

Date d'application : 04/01/2023 00:00:00

14. Gravité estimée



15. Conséquences (Préciser si un dommage corporel est survenu)

**Patient / Visiteur**

- Pas d'impact
- Insatisfaction
- Perte de chance pour le patient
- Dommage physique ou psychologique réversible
- Dommage physique ou psychologique non réversible
- Prolongation d'hospitalisation
- Transfert en réanimation
- Préjudice

**Personnel**

- Pas d'impact
- Perte de temps
- Dommage physique ou psychologique réversible
- Dommage physique ou psychologique non réversible
- Arrêt de travail prévisible
- Préjudice

**Etablissement**

- Dommage bâtiments
- Désorganisation
- Impact médiatique
- Risque de plainte
- Impact financier

16. Personnes informées ? Précisez le Nom et/ou la fonction des personnes prévenues :

## MESURES PRISES

17. Quelles mesures immédiates ont été mises en œuvre ?

18. Quelle(s) action(s) corrective(s) ou préventive(s) suggérez-vous ?

19. Témoins éventuels :

➤ **Enregistrement et classement de la fiche**

Une codification et une criticité sont associées à la fiche d'évènement indésirable, à partir d'une grille et d'une échelle institutionnelle.

➤ **Transmission à ou aux personne(s) concernée(s)**

L'analyse et la gestion de l'évènement indésirable est adressée à ou aux personne(s) concernée(s) de l'établissement, en fonction de l'incident déclaré, pour traitement ou information.

➤ **Analyse complémentaire - Suivi et relance éventuelle sur les suites données à la fiche**

Si l'évènement indésirable est évalué comme critique, une analyse complémentaire est demandée. La QGdR se rend alors disponible pour aider les services à l'analyse collective et rétrospective de l'évènement indésirable (RMM, CREX, Réunion analyse de causes, ...).

*Merci de retourner cette fiche, par courrier interne, à la Cellule Qualité Gestion des Risques (Qualite@ch-carcassonne.fr)*

*En cas de problème, n'hésitez pas à contacter la Cellule Qualité Gestion des Risques au 2484 / 2488 / 2491.*

*Partie réservée à la Cellule Qualité Gestion des Risques*

Diffusion à :